



Litige etablissement d'un devis pour travaux communautaires

Par **fefejaja**, le **06/08/2015** à **05:40**

bonjour,suite a des travaux sur 2 batiments se jouxtant mais non mitoyens a savoir l'etablissement d'un cheneau payable par moitié pour les 2 parties mon voisin me refuse l'accès sur son terrain(compte tenu de la situation des 2 batiments impossible de faire autrement)il a fait établir des devis de son coté me les a envoyés,me dit de faire de meme(tout ça par lettre)mais tient a ce que ce soit mes artisans qui le contacte et ne veut pas que je vienne avec eux...puis je faire valoir un droit d'echelle pour que je puisse faire établir librement mes devis???merci d'avance pour vos réponses.....

Par **moisse**, le **06/08/2015** à **07:30**

Le droit d'échelle n'est pas automatique comme les impôts, car le tour d'échelle n'est régit par aucun texte.rnEn cas de refus, il doit être demandé devant le juge de grande instance; lequel en fixera les conditions.

Par **fefejaja**, le **06/08/2015** à **10:18**

merci pour votre réponse...je ne pense pas que mon voisin soit altruiste,c'est bien dommage.....